

DIRECTION PRÉVENTION – INSPECTION RIVE-NORD

« En action pour la prévention »

Équipements de levage (Chariot élévateur, nacelle, plateforme)

Martin Rondeau, Inspecteur.
Pierre Vézina, Inspecteur.

LES FAITS SAILLANTS

- La formation est obligatoire

Entretien:

- Selon les normes applicables
- Inspection quotidienne
- Interdiction de contournement

OUTILS ET RÉFÉRENCES: CHARIOT ÉLÉVATEUR

- Règlement sur la santé et la sécurité du travail.
- Code de sécurité pour les travaux de construction.

- Normes, chariot élévateur:

ANSI B56.1 (RSST)

CSA C335.1 (CSTC)

OUTILS ET RÉFÉRENCES: PEMP ET ENGIN ÉLÉVATEUR À NACELLE

- *Règlement sur la santé et la sécurité du travail.*
- *Code de sécurité pour les travaux de construction.*

- Normes:
CSA B354.7 (depuis 2017) PEMP
CSA B225 Engin élévateur à nacelle